



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier/trésorier de la susdite municipalité,

QUE :

Lors de la séance du Conseil municipal de La Rédemption tenue le 20 février 2023, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03 décrétant l'acquisition de matériel roulant et autorisant un emprunt de cinquante-mille dollars (50 000\$) nécessaire à cette fin** a été adopté.

Le Règlement numéro 2023-03 a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 avril 2023 et est entré en vigueur le même jour.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut s'adresser au bureau de la soussignée, situé au 68, rue Soucy du lundi au jeudi de 9H00 à 16H00.

DONNÉ à La Rédemption ce 19^e jour du mois d'avril 2023.



Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier/trésorier

=====
Certificat de publication (Article 420)

Je, soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier/trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 19^{ième} jour d'avril 2023 entre 09h00 et 16h00 en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

Site internet de la municipalité
Bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois d'avril 2023.



Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier/trésorier